



> SOMMAIRE

Actualités

- ◆ Travaux de création de la MSP

Informatique

- ◆ Dossier Patient Informatisé

CGOS

- ◆ Bilan 2013 - Avantages conso

Ressources Humaines

- ◆ Comment lire la fiche de paie
- ◆ Ils ont rejoint l'établissement
- ◆ Focus sur la fonction de TIM

Qualité - Gestion des Risques

- ◆ Evaluation externe (SSIAD-EHPAD)

Finances

- ◆ Campagne budgétaire
- ◆ Programme d'investissements

Activités transversales

- ◆ Mission « mains propres »
- ◆ Création d'un CLAN commun

Evénement

- ◆ Remise de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale

Centre Hospitalier de Le Nouvion-en-Thiérache

40 Rue André Ridders

02170 Le Nouvion-en-Thiérache

.....
Directeur de la publication :

P. BERTONI

Comité de rédaction :

S. MEYZA, M. DE NARDA, N. HUYAUX,
A. CORNET, N. LESUR, G. DAMIENS,
N. FILLION, N. GREIB, J.L. LORIDAN,
V. MERCIER, F. FLEURY, L. FLOJAC,
C. PEDRETTI

*Vous souhaitez nous rejoindre ou avez une idée
d'article ? Contactez-nous :*

secretariat.direction@ch-lenouvion.fr

> EDITO

Après plusieurs mois d'attente, le DPI est entré dans une phase très concrète : en quelques semaines, le dossier informatisé «*HopitalWeb*» a été déployé dans l'établissement.

En ce qui me concerne, je souhaite rendre hommage à tous ceux qui se sont investis dans ce projet pour permettre le succès de ce déploiement si rapide : les équipes médicales, soignantes et informatiques, en premier lieu, mais aussi l'éditeur du logiciel, qui tient ses engagements et permet un paramétrage efficace, répondant aux besoins de la structure.

Tout le monde a aussi pu voir des camions et des pelleteuses à l'entrée principale. Au-delà des désagréments, cela prouve que les projets avancent et que l'établissement a su saisir l'opportunité qui s'offrait à lui, au travers du partenariat avec la Communauté de Communes, d'améliorer les conditions d'accueil et d'accès des patients mais aussi du personnel. En effet, à l'issue des travaux, le parking situé devant l'accueil disposera d'une trentaine de places supplémentaires.

Autre temps fort à venir, alors que nous sommes toujours dans l'attente des résultats de la visite de suivi effectuée par la Haute Autorité de Santé en janvier : la visite d'évaluation externe de l'EHPAD et du SSIAD prévue du 13 au 17 octobre, qui vise non seulement à évaluer la démarche qualité de l'institution, mais aussi à dynamiser et optimiser celle-ci au travers du bilan qui sera effectué et transmis aux autorités de tutelle.

Enfin, ce numéro sera également l'occasion de saluer l'arrivée du Dr LEBOUAZDA, ainsi que de M. DAMIENS au sein de l'équipe de direction en tant que Responsable Qualité – Gestion des Risques et de mettre à l'honneur les agents qui viennent de se voir remettre la médaille d'honneur régionale, départementale et communale.

Je vous souhaite bonne lecture et m'associe à toute l'équipe de direction pour vous souhaiter de très bonnes vacances.

S. MEYZA

Directrice Déléguée



> ACTUALITES

Travaux de création de la Maison de Santé Pluri-professionnelle

Les travaux relatifs à la construction de la Maison de Santé ont débuté depuis quelques semaines.

L'intervention de l'entreprise MARECHAL TP a permis de livrer la plateforme destinée à recevoir le nouveau parking ainsi que la zone destinée à implanter la future MSP.

Les dernières mises aux point ont été effectuées par le cabinet d'architecte, les travaux de fondation sont désormais en cours.

La prochaine étape importante sera la livraison de l'ossature en bois constituant les murs. Ces murs en panneaux bois, choisis dans le cadre d'une démarche environnementale, seront posés courant juillet.



> INFORMATIQUE

DPI

Le **Dossier Patient Informatisé** a été déployé dans le service de Médecine-SSR. La gestion des patients, des lits, ainsi que les prescriptions médicales, paramédicales, médicamenteuses et biologiques sont opérationnelles. Des ajustements sont néanmoins effectués régulièrement afin d'adapter au mieux cet outil au fonctionnement du service.

Prochainement le module FEI (signalement des événements indésirables) sera configuré.

D'autres modules seront également mis en place au cours de cette année comme le module « *Webconsult* » qui permettra, entre autres, de rédiger les courriers de sortie et de gérer les rendez-vous des différents praticiens.

Quelques témoignages d'utilisateurs :

« Le DPI permet de gagner du temps et d'avoir une meilleure visibilité des dossiers. Ceux-ci n'ont plus besoin de passer de mains en mains, l'accès à l'information est immédiat sur les ordinateurs. »

Depuis la mise en place, on constate néanmoins une charge de travail différente et plus importante sur certains points comme l'enregistrement des anciens dossiers. Il faut apporter le plus d'éléments possible pour que l'investissement soit profitable.

Une nouvelle manière de travailler doit être mise en place, car l'informatique entraîne une nouvelle façon d'aborder les dossiers. L'organisation des entrées/sorties et de l'archivage doit être revue.

L'informatique ne remplace pas la vigilance de l'utilisateur.

A terme, nous pourrions envisager de créer des passerelles avec les autres établissements utilisateurs de ce DPI, afin de partager plus rapidement les données importantes des patients. »



BILAN 2013

147 dossiers nominatifs établis

Cotisations versées en 2013 : 51.179,55€

cotisations C.E.S.U versées en 2013 : 3071.15 €

NATURE DES PRESTATIONS VERSEES en 2013	Montants versés	Nombre de bénéficiaires
AIDE EXCEPTIONNELLE NON REMBOURSABLE	447,00	1
AIDE REMBOURSABLE conso/travaux	4 325,00	4
AIDES Fond social au logement	0,00	0
ABONDEMENT REEL CHEQUES VACANCES	2 657,50	24
CESU	7 650,00	40
COUPON SPORT	1 313,00	26
CHEQUES LIRE	200,00	5
ARBRE DE NOEL	1 400,00	68
MALADIE ORDINAIRE	6 066,85	5
PRESTATIONS ETUDES	16 730,05	92
DEPART RETRAITE	4 150,00	2
LOISIR CULTURE (spectacles, expositions et parcs de loisirs)	922,74	133
SEJOURS A THEME	853,76	55
VACANCES ENFANTS	848,51	16
VOYAGES (escale-vacances et libre évaison)	111,12	3
PRESTATION NAISSANCE	1 246,00	7
PRESTATION MARIAGE	576,00	2
	49 497,53	483

http://www.cgos.info/prestations/avantages_conso



Vous partez à la montagne ? Réservez en ligne votre matériel de sports d'hiver et bénéficiez de 25 à 60% de remise chez Intersport, Skimium, Skiset et Twinner.

Cartes et chèques-réduction : de 3 à 16% de remise. Vous pouvez les utiliser pour tous vos achats.

Abonnements magazines : des prix très avantageux sur plus de 170 titres.

Achats électroménager, image, son et multimédia : le club SMS distribution propose jusqu'à 30% de remise par rapport au prix public.

Renseignements auprès de votre correspondante : Mme Martine DE NARDA
Secrétariat de Direction - Poste 1106

Permanences :

- **lundi et mercredi de 8h30 à 11h30**
- **vendredi de 14h à 16h**

> RESSOURCES HUMAINES

Vous êtes nombreux à l'avoir demandé, voici comment lire votre bulletin de salaire :

Identification de l'employeur

DUPLICATA DE FICHE DE PAIE FEVRIER 2014

Hopital de Le Nouvion
rue Andre Ridders
02170 LE NOUVION EN THIERACHE

N.I.R : Votre numéro d'immatriculation à la Sécurité Sociale
Code Agent : Matricule
Statut : Votre statut: contractuel, stagiaire ou titulaire
Grade : Votre grade
Métier :
Etablissement : La dénomination de l'employeur
Pôle :
Affectation : Votre lieu d'affectation
Mode de paiement : Mode de paiement bancaire

N° SIRET : 26020009200013
 N° URSSAF : 02100007000240
 Lieu Paie.: URSSAF de SAINT-QUENTIN
 N° APE :

MME

Votre adresse

Echelon	Indico Majoré	Temps Travail	Taux Rémun.
A	B	C	D

Nb jours M-1		Nb jours M		Enfants SFT	Nombre Heures
Pleins	Réduits	Pleins	Réduits	F	G

C. Paie	Libellé	Nb ou Taux	Base	R ¹	A Payer	A déduire	Parts patronales	
							Taux	Montant
H	Traitement Indiciaire							
I	Nouvel Bonif. Indiciaire							
J	Supplément familial							
K	Prime Sujétion							
L	Prime Forfaitaire							
M	Prime Spécifique							
N	Prime 2ème Catégorie : Taux 1							
O	Ind. Travail Intensif de Nuit							
P	Ind. Sujétion Spéciale							
Q	Ind. Forfait Dim & JF							
	Cotisations :							
	SS Totalité							
	C. R. D. S							
	C. G. S							
	CNRACL ou IRCANTEC							
	RAFP (pour les titulaires)							
	ATIACL (pour les titulaires)							
	FEH							
	Contribution CFP, FMEP, Oeuvres sociales, ANFH, CGOS, CESU							
	Taxe sur les salaires							
	Cotisation chômage (pour les non titulaires)							
							Total cotisation salariale	
							↓	
							Total cotisation patronale	
							↓	
Totaux :								

H : Il correspond à votre salaire brut et il est déterminé selon votre indice et la valeur du point dans la fonction publique. Il faut multiplier votre indice Majoré par la valeur du point pour trouver votre traitement de base. Au 1er juin 2014, la valeur du point mensuel était égale à 4,63029€
 I : Elle est attribuée à certains fonctionnaires lorsqu'ils occupent un certain type d'emploi, les contractuels ne sont pas éligibles à la NBI
 J : Il varie en fonction du nombre d'enfants et de l'indice majoré
 K : Prime sujétion Aide-Soignant : 10% du traitement brut
 L : Prime forfaitaire Aide-Soignant : 15,24€/mois
 M : Réserve aux IDE : 90€/mois
 N : Indemnité d'insalubrité, elle varie selon la catégorie de l'agent
 O : Elle équivaut à 1,07/heure
 P : Le montant mensuel de l'indemnité est égal aux 13/1900 de la somme du traitement budgétaire brut annuel
 Q : Elle correspond à 47,28€ pour 8 heures de travail effectif

A : A chaque grade correspondent plusieurs échelons. L'ensemble des échelons constitue l'échelle indiciaire du grade.
B : Il est en fonction de l'échelon détenu par l'agent. Il sert au calcul du traitement indiciaire.
C et D : Il correspond à 100% pour un temps plein, 50% pour un mi-temps, etc...,
E : Nombre de jours payés
F : Le supplément familial de traitement est versé au fonctionnaire ou à l'agent non titulaire qui a au moins un enfant à charge.
G : Le nombre d'heures varie en fonction de votre temps de travail. Ainsi la durée du travail de 35H par semaine correspond à une durée mensuelle forfaitaire de 151.67 h.

> ILS ONT REJOINT L'ÉTABLISSEMENT

Mme Natacha FICNER a pris ses fonctions en qualité d'Infirmière, le 1^{er} mai 2014 au sein du service de Médecine-SSR, par mutation de l'EHPAD de MARLE.

M. Grégory DAMIENS – Responsable Qualité et Gestion des Risques



Quand êtes-vous arrivé dans l'établissement ?

Je suis arrivé le 2 juin 2014

Quelles études et parcours professionnel avez-vous ?

Je suis titulaire de 2 diplômes à Bac + 5 en qualité dans le domaine sanitaire ; l'un obtenu en faculté de pharmacie sur Nantes et l'autre en faculté de médecine sur Paris.

J'ai plusieurs années d'expérience dans le domaine de la qualité et de la gestion des risques sur divers centres hospitaliers ou cliniques (sur Laon, Lille, Courbevoie-Neuilly/Seine,...), mais également en laboratoire de biologie médicale (sur Saint-Quentin et sa région).

Pourquoi avez-vous choisi ce métier ?

D'abord pour être au service des autres ; notamment de nos aînés qui aujourd'hui ont grandement besoin d'accompagnement du fait du « papy-boom » et de l'allongement de l'espérance de vie. Je pense qu'ils sont en droit d'attendre une prise en charge de qualité de la part des structures sanitaires et sociales actuelles.

Ensuite, parce que j'aime simplement le dialogue, la négociation, la résolution de problème, l'analyse systémique...

La qualité est une remise en question perpétuelle qui a pour vocation de faire avancer les choses, d'instaurer une dynamique permettant d'améliorer les prestations que nous apportons aux patients et résidents dans un cadre optimum de sécurité. Enfin, parce que, je suis admiratif du dévouement, de l'altruisme, voire du courage, exprimé chaque jour par le corps soignant.

M. le Docteur Djamel LEBOUAZDA, Praticien Attaché Associé, a été recruté le 16 juin 2014, à temps plein, dans le service Médecine-SSR.

Spécialisé en gériatrie, il arrive de l'EHPAD « Les Jardins des Lilas » en Seine Saint-Denis.

Nous nous entretiendrons plus longuement avec lui sur son parcours à l'occasion de notre prochaine édition.



> FOCUS SUR LA FONCTION DE TECHNICIEN D'INFORMATION MEDICALE

Mme Annabelle PETIT, intervient dans l'établissement depuis quelques mois par mise à disposition du CH d'Hirson. Elle nous présente ses principales missions :

Le technicien d'information médicale (TIM) a une fonction stratégique à l'hôpital. C'est lui qui trace, à travers des systèmes de codification, l'activité médicale faite par les différents services et les différents professionnels. C'est à partir de ces données que l'hôpital pourra être payé par les organismes d'assurance maladie, et que les ressources seront allouées entre les différents services.

Il collecte donc les informations relatives à l'activité médicale d'un service, et il en contrôle la cohérence, et l'exhaustivité. Il utilise les différents logiciels, il corrige des informations erronées qui nuisent à la prise en charge du patient et à la facturation : ainsi par exemple il fusionne des dossiers qui font l'objet de doublons, triplons (maintenance de base de données).

Le TIM peut aussi apporter un éclairage pour évaluer l'impact, en terme d'activité médicale, de différents projets de restructuration hospitalière (développement de tel ou tel service).

Le technicien d'information médicale peut exercer ses missions à l'hôpital ou en clinique.

EVALUATION EXTERNE DU SSIAD ET DE L'EHPAD



Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

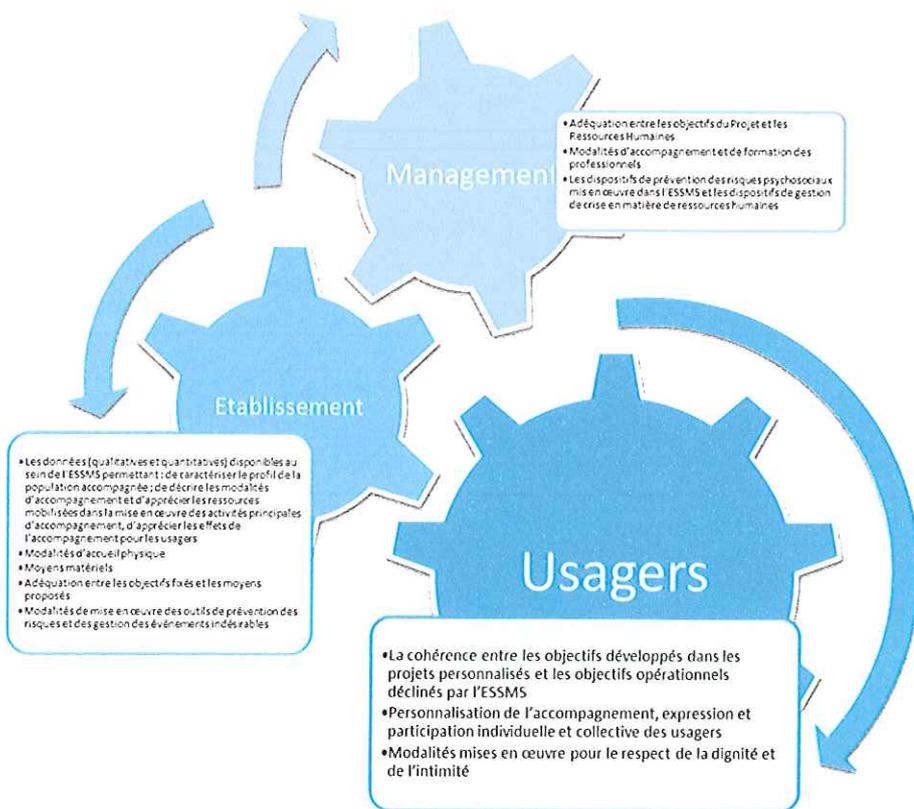
Faisant suite à l'évaluation interne du SSIAD et de l'EHPAD, nous entrons dans la phase d'évaluation externe fixée par le cadre réglementaire du décret du 15 mai 2007.

Pour cela, l'établissement a fait appel à un organisme habilité : « AFMS Conseil et Formation », représenté par M. Éric MAISONNAVE.

La première étape a consisté en une « Journée de cadrage », qui s'est déroulée le vendredi 13 juin, avec pour objectifs :

- * de préciser le cadre de la démarche évaluative,
- * de faire connaissance avec les services et leurs fonctionnements,
- * de préciser le contexte,
- * d'apprécier les dynamiques en matière d'évaluation interne,
- * d'informer les professionnels.

A la suite de cette journée, M. MAISONNAVE accompagné d'un autre intervenant, réaliseront la visite d'évaluation externe, du 13 au 17 octobre 2014.



La définition du cadre évaluatif se basera à la fois sur :

- * Les recommandations professionnelles de l'ANESM,
- * Et éventuellement des spécificités liées à la situation de l'établissement, des problématiques ou difficultés particulières, les priorités fixées, les processus dont l'importance pourrait nécessiter une analyse prioritaire et approfondie.

Les thématiques généralistes abordées seront les suivantes :

- Projet d'établissement ou de service
- Evaluation interne – amélioration continue de la qualité
- Information, accueil, admission
- Attentes, droits et libertés de la personne
- Personnalisation de l'accompagnement

- Maintien des capacités – Accompagnement des situations de dépendance - Promotion de l'autonomie et qualité de vie
- Les soins
- Continuité de l'accompagnement et coordination des interventions
- Bien-être
- Prévention du risque de maltraitance – signalement des faits de maltraitance
- Accompagnement de fin de vie
- Qualité hôtelière
- Vie sociale
- Prévention et gestion des risques
- Des ressources humaines au service de la personne accueillie
- La structure et son environnement.

A l'issue de cette visite, un pré-rapport sera transmis à l'établissement pour le **24 novembre 2014** qui pourra faire l'objet de remarques. Le rapport définitif est attendu pour mi-décembre 2014 au plus tard. Il permettra alors de définir et de mettre en œuvre un programme d'action visant à garantir la qualité de la prise en charge. Les résultats de l'évaluation externe doivent être transmis aux autorités de contrôle et de tarification avant le 31/12/2014.

CAMPAGNE BUDGETAIRE 2014

Voici quelques informations sur le budget 2014, pour lequel les propositions avaient été transmises aux autorités de tutelle en octobre 2013 en ce qui concerne l'EHPAD, l'Accueil de Jour et le SSIAD.

Concernant le budget EHPAD Hébergement/Dépendance, le Conseil Général a transmis son rapport en mars 2014 et a arrêté, au 1^{er} avril 2014, le prix de journée hébergement et dépendance comme suit :

EHPAD

Hébergement	46,98 € (plus de 60 ans)
	61,19 € (moins de 60 ans)
Dépendance GIR 1-2	18,84 €
GIR 3-4	11,96 €
GIR 5-6	5,07 €

Accueil de Jour

Hébergement	20,00 € (fixé par le directeur)
Dépendance GIR 1-2	23,73 €
GIR 3-4	15,06 €

Les GIR 5-6 ne sont pas pris en charge par le Conseil Général.

Pour le budget EHPAD Soins, l'ARS a transmis son rapport le 12 juin dernier. Le taux d'actualisation des moyens de fonctionnement est fixé à 1,04 % sur la base du budget reconductible.

Pour le budget SSIAD Personnes Agées/Personnes Handicapées, l'ARS a transmis son rapport le 10 juin dernier. Pour la section Personnes Agées, le taux d'actualisation des moyens de fonctionnement est fixé à 1,04 % sur la base du budget reconductible. Ce taux est de 0,96 % pour la section Personnes Handicapées.

Pour information : Suite à la visite sur site effectuée par les services de l'ARS et du Conseil Général, le 22 novembre dernier, l'établissement a reçu un avis favorable à la labellisation du PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés).

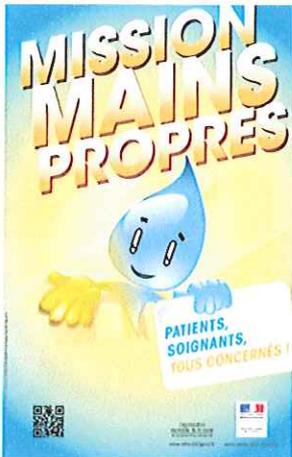
Pour le budget principal (H), l'état prévisionnel de recettes et de dépenses (EPRD) ainsi que le plan de financement pluriannuel (PGFP), réceptionnés par l'Agence Régionale de Santé en date du 21 mai 2014, ont été approuvés par cette dernière.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2014

	Nature des principales immobilisations	Montant en €
Atelier/Lingerie	Tracteur tondeuse - Visseuse - Compresseur - Echafaudage - Ponceuse - Aspirateur	13 974,00
Cuisine	Robot coupe légumes	1774,00
Médecine/SSR	Lits HNE - Holter ECG - Chariot - Défibrillateur - Réfection office - Archives - Appel malade - Perfuseur - Couvre lits - Mobilier accueil - Licences - Unité mobile de protection - Surmatelas - Fauteuils repos	79 463 ,80
EHPAD	Appareil ECG - Matériel informatique - Matelas - Adaptables - Ecrans d'intimité - Mobilier - Gaufrir - Réfrigérateurs—Aménagement bureau cadre - Office	54 425,00
PASA	Désenfumage - Stores - Chariot froid - Séparations amovibles	47 741,00
SSIAD/HAD	Appentis véhicules	80 000,00
Informatique	PC - Logiciels	1 672,00
Consultations	PC portable - Paravent	1257,00
Consultation sages-femmes	Détecteur de pouls fœtal - Appareil d'électrostimulation rééducation périnéale	4182,00
Consultation cardiologie	Paravent - Holter tensionnel - Défibrillateur - Echographe - ECG - Moniteur mesure IPS	103 822,00
Consultation diététique	Mobilier de bureau - Impédancemètre	2017,00
Qualité/Hygiène	Mobilier de bureau	1328,00
ATE	Bac nettoyage des disques	606,00
Structure	DPI - Mise aux normes PMR - Eclairage extérieur - Canalisations	103 656,31
Total général investissements		495 917,11

> ACTIVITES TRANSVERSALES

HYGIENE



Depuis 2009, la France s'est engagée aux côtés de l'OMS dans le défi mondial « un soin propre est un soin plus sûr », en participant chaque année le 5 mai à la journée mondiale sur l'hygiène des mains.

Cette campagne d'information et de sensibilisation, tout d'abord ciblée sur les établissements de santé et médico-sociaux, s'est élargie aujourd'hui à l'ambulatoire et aux acteurs de la prise en charge des soins en ville.

Cette année, le Ministère a renouvelé son engagement sur ce thème par le slogan « mission mains propres, patients, soignants, tous concernés » encourageant l'implication des soignants, des patients et des visiteurs dans la promotion de meilleures pratiques d'hygiène des mains, concourant ainsi à la lutte contre les infections associées aux soins et à l'amélioration de la sécurité des soins.

Le 15 mai 2014, l'établissement et son EOH (Equipe Opérationnelle en Hygiène) se sont mobilisés pour mener une action locale d'information (affiches) et de sensibilisation (caisson pédagogique

ANIOS aussi appelé « boîte à coucou ») ouverte à tous, où chaque participant s'est vu remettre une petite récompense.

Un grand merci aux 38 personnes qui ont montré de l'intérêt pour cette journée et qui ont donné de leur temps pour y participer. A tous ceux qui n'ont pu être présents, rendez-vous le 5 mai 2015 !

CREATION D'UN CLAN (COMITE DE LIAISON EN ALIMENTATION ET NUTRITION) COMMUN

C'est aujourd'hui officiel : les établissements de Le Nouvion et de Vervins ont décidé d'unir leurs forces dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition, notamment par la création d'un CLAN commun.

Composé de professionnels des deux établissements, celui-ci est présidé par Mme le Docteur SIMON et le Dr LE BERRE en assume la vice-présidence.

Ce CLAN a pour principale volonté de toujours avoir une démarche nutritionnelle cohérente, pertinente et de qualité afin d'assurer la meilleure prise en charge nutritionnelle possible aux patients et résidents de nos deux structures. Il a vocation à participer par ses avis ou propositions à l'amélioration de la prise en charge nutritionnelle des patients et à la qualité de l'ensemble de la prestation alimentation nutrition, y compris en ce qui concerne les projets d'aménagement des locaux, des circuits et d'équipement, dans le cas où ces projets peuvent avoir des incidences dans ce domaine. Cette instance n'a pas de rôle décisionnel, mais sa composition multi-professionnelle (Médecins, cadres de santé, infirmiers, diététiciens, aides-soignants, cuisiniers, usagers, direction...) majore la pertinence de son rôle de conseiller en alimentation et nutrition.



> EVENEMENT



A l'issue de la réunion du Conseil de Surveillance du vendredi 4 juillet 2014, M. Guy VERIN, Président du Conseil de Surveillance et M. BERTONI ont eu le plaisir de remettre la médaille d'honneur régionale, départementale et communale aux professionnels de l'établissement suivants :

ECHELON OR (35 années de services)

Monsieur LEFEVRE Marc (excusé)

Madame MATTON Astrid

Madame ENSABELLA Françoise

ECHELON ARGENT (20 années de services)

Madame GODIN Annick

Madame MEYZA Sylvie

Monsieur NEUVILLE Bertrand